



PROCES REVOLUTIONNAIRE.

JACQUES CAZOTTE. (suite.)

Enfermé à La Force, il échappa miraculeusement au massacre de septembre. Son âge, l'impression que fit sur la foule sa figure vénérable, et surtout l'héroïque pitié filiale d'Elisabeth, sa fille, le sauvèrent; mais quelques jours s'étaient à peine écoulés que Cazotte était de nouveau jeté dans les prisons, et il fut cité devant la deuxième section du tribunal de la Seine. Ce fut le 24 septembre 1792 qu'il parut devant ses juges; l'enceinte du pretoire était, dès le matin, envahie par une foule immense, dont la présence du tribunal contenait à peine la bruyante impatience. Quand l'accusé parut, le bruit, les cris et les murmures qui remplissaient la salle s'apaisèrent tout à coup, et firent place à un silence profond et soennel. Cazotte s'avança d'un pas assuré vers la sellette des accusés; sa mise; bien que sévère, n'était pas exempte de recherche; ses yeux bleus brillaient d'un éclat vif et fébrile, un sourire ou perçait l'ironie entr'ouvrait ses lèvres; son front large et pur, à peine sillonné de quelques rides, et surtout son long cheveu, tombant en boucles d'argent sur ses épaules, donnaient à sa personne une irrésistible dignité, et le revêtaient de toute la majesté de la vieillesse.

Derrière lui, appuyée sur le bras du défenseur, près duquel elle prit place, abattue, pâle, chancelante, marchait sa fille, Elisabeth était mieux que jolie; tout en elle était grâce, dévouement et tendresse; elle avait voulu, et nul n'eût osé lui refuser cette faveur, suivre son père au tribunal; mais un vain cherchait-on sur ses traits souffrants quelque trace de l'énergie dont elle avait récemment fait preuve; la pauvre enfant sentait que rien de semblable à la pitié ne remuait au cœur de ces juges qu'environnait le sinistre appareil d'une inexorable justice. Cette conviction l'avait brisée; elle n'était plus que le témoin sans espoir du sacrifice qu'on allait commettre.

Le président ordonna la lecture de l'acte d'accusation; mais, à ce moment, un incident inattendu interrompit le drame à peine commencé; l'accusé et son défenseur se levèrent, ce dernier déposa sur le bureau du président des conclusions écrites, le premier parla en ces termes: "Je ne redoute pas le procès qu'on m'intente, j'en prévois les suites, et Dieu m'a préparé à la subir; mais je me dois à moi-même, je dois à ma famille d'en appeler, pour conjurer l'orage par tous les moyens que votre propre loi, votre constitution me donnent: il en est un que j'invoque, et vous, moins que personne, pouvez en méconnaître la puissance. Vous rendez la justice au nom du peuple souverain, de qui vous tenez, dites-vous, mandat de me juger: cette mission, vous l'avez perdue; le souverain lui-même m'a jugé, il m'a renvoyé absous de tous les crimes que vous voulez rechercher aujourd'hui.

"Ce fut, certes, un acte terrible et solennel de sa souveraineté que cette scène lugubre des prisons, où tant de victimes furent jugés et frappés autour de moi; désigné comme elles à la mort, j'eusse succombé comme elles si les cheveux blancs que vous voyez, si l'ange gardien que Dieu m'avait donné, et qui ne m'a pas abandonné devant vous, n'eussent touché ce peuple qui fait votre force et vous a donné vos pouvoirs. Il a ouvert ses rangs devant moi; il a épargné mes vieux jours; ses bras sanglants ont porté mon enfant en triomphe, il a dit que j'étais libre, il l'a dit dans la plénitude du droit que vous avez proclamé vous-mêmes; que son arrêt me protége! Je suis jugé, vous êtes incompétents."

Ces paroles répandirent dans l'assemblée une vive agitation et frappèrent les juges de stupeur; on était à ce moment d'exaltation croissante où nul n'eût osé contester la légitimité des massacres de septembre. Ce n'était donc pas sans quelque autorité que s'empara d'un trait d'humanité échappé aux fureurs de ces tristes jours, on l'invocait comme acte de souveraineté. La séance fut suspendue; le tribunal eut, dans son embarras, recours aux comités de la convention; leur réponse fut qu'il fallait passer outre, et l'arrêt suivant fut rendu: "Le tribunal, sans s'arrêter ni avoir égard à la protestation du sieur Cazotte, ordonne qu'il sera passé outre à l'instruction du procès, et cependant qu'à la diligence du commissaire national, copie de la dite protestation et expédition du jugement seront adressées au ministre de la Justice, pour être par lui communiquées à la Convention nationale, s'il y a lieu."

L'interrogatoire commença; il se prolongea pendant deux audiences; c'était tout le procès. Aucun témoin n'avait été cité. On opposait à Cazotte ses lettres et ses écrits; son interrogatoire n'en fut que le courageux commentaire. Son sang-froid ne se démentit pas un instant; on eût dit en l'écouter qu'il ne s'agissait pour Cazotte que de l'une de ces luttes où l'esprit et d'à-propos par lesquelles il brillait dans le monde, et qui l'avaient rendu (ainsi qu'il le disait lui-même) la coguléc de beaux esprits de son parti. Parfois même on croit entendre un de ces dialogues sublimes dont, parmi nous, le grand Corneille seul le secret. Quelques traits, entre tous, le prouvent à nos lecteurs: "D. Vous ne pouvez nier avoir voulu favoriser la fuite du roi. Cela est-il vrai que, dans vos lettres, vous offrez votre maison pour le recevoir?" R. Je la lui ai offerte comme je lui offre ma vie: tout ce que moi et les miens possédons de biens en ce moment et de sang dans les veines, tout est à lui. — Dans la même lettre, vous manifestez la haine la plus violente contre la constitution, et le projet de la détruire?"

— Je n'ai pas la constitution; cette opinion est la mienne, c'est mon droit; car cette constitution même proclame la liberté des opinions. — De telles opinions sont-elles un crime. Depuis quand avez-vous cessé de l'être?"

— La constitution m'a donc trompé en me faisant maître de mes pensées? Je l'aimais peu quand je la croyais une vérité; voulez-vous me la faire aimer d'avantage en m'apprenant qu'elle est un mensonge? Au surplus, j'ai cessé de l'aimer depuis qu'elle prouve à l'anarchie, qu'elle attaque les personnes et les propriétés, tout en disant qu'elle les protège; depuis que j'ai vu que les pouvoirs créés par elle portent dans leur sein un germe de mort, contraindre incessamment de se heurter et de se détruire; depuis que la haine date de loin. — Ce n'est pas seulement le renversement de la constitution que vous avez voulu; vous voulez le retour de l'obéissance absolue au roi.

— Absolue, non, monsieur; fidèle, dévouement, obéissance dans les termes des antiques lois de notre monarchie, la sacrifice même de notre vie, tout cela nous le devons au roi. L'obéissance absolue n'appartient qu'à Dieu.

— Vous appartenez à une secte d'illuminés; dans

vos lettres vous parlez de visions, d'extases. Que signifient ces paroles?"

Il est écrit: "Les jeunes gens auront des songes et les vieillards des visions."

— Que signifient encore ces mots: Je confie ma lettre aux gardiens incorruptibles et cétistes?"

— L'explication est facile: J'ai vu que les hommes violaient le secret des lettres; et j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de confier les miennes à la surveillance des anges.

— Vous voudriez, dites-vous ailleurs, ériger toutes les maisons en oratoires: ignorez-vous que les églises sont ouvertes aux prêtres assermentés?"

— Je l'ignore si peu que je vais moi-même à la messe du curé constitutionnel.

— Comment allez-vous à la messe d'un prêtre auquel vous ne croyez pas?"

— La messe est toujours la sainte messe, même dans la bouche d'un tel prêtre. En l'écouter, je me rappelle que Judas, qui trahit son maître, fut comme les apôtres fidèles l'organe de la parole du Christ et que, comme eux, il fit des miracles.

— Pouvez-vous nommer les personnes qui correspondent avec vous, et que vous désignez dans vos lettres?"

Les nommer serait leur offrir une part de la position qu'on m'a faite, et elle est de nature à ne tenter personne.

— La loi le prescrit comme un devoir.

— Ma conscience le défend comme un crime; dût-on punir de mort ce silence, je ne les nommerai pas.

— Ce mot "crime" est souvent employé par vous; vous l'appliquez à tout ce qui se passe. Qu'entendez-vous par crime?"

— J'appelle crime tout attentat aux personnes et aux choses. Une offense peut être criminelle; et, par exemple, abuser d'outrages un roi, fut-il roi constitutionnel, pour beaucoup c'est chose ordinaire et permise, à mes yeux c'est un crime.

De telles répliques n'étaient pas de nature à modifier la position de l'accusé. Aussi fut-ce avec une véhémence qui depuis trouva bien des imitateurs que le citoyen Réal, qui remplissait les fonctions du ministère public, prit la parole pour soutenir l'accusation. Son réquisitoire est tout entier composé de ces phrases emphatiques et ambitieuses qui caractérisent l'éloquence de l'époque. C'était alors le règne du peuple et le temps des grands événements, des soudaines catastrophes; le mélodrame était dans la rue, on parlait son langage; mais, chose remarquable, si les paroles et les écrits portaient toujours, jusque dans les pensées les plus communes, le cachet de cette déclamation sans naturel et sans goût, la simplicité, l'absence de discours, éclatait dans les actes les plus sublimes de patriotisme, de courage ou de dévouement. On parlait comme écrivait Brébeuf, on mourait comme Socrate.

Ce réquisitoire fait naître une autre réflexion: tout en demandant la tête de Cazotte, le ministère public se plaît à rendre un éclatant hommage à sa vertu, à sa bonne foi, à son caractère éprouvé. C'est qu'alors l'esprit de parti avait conservé, dans sa rigueur et dans ses colères, la loyauté qu'il a depuis perdue; il sentait que ces arrêts de mort n'étaient point des actes de justice, mais des actes de nécessité, de force ou de victoire. Ce réquisitoire se termine ainsi: "Pourquoi faut-il que j'aie à vous trouver coupable après soixante-douze années de travail? Pourquoi les deux qui les ont suivies ont-elles été employées à conspirer le renversement de la liberté? La vie que Jacques Cazotte menait à Pierry retraçait les mœurs patriarcales; chéri des habitants qu'il avait vus naître, il s'occupait de leur bonheur; mais suffit-il d'avoir été bon époux, bon fils et bon père? Il faut surtout être bon citoyen..."

[A CONTINUER.]

NAUFRAGES HORRIBLES.

On lit dans un journal de Bristol (Angleterre):

"Le bâtiment russe le *Dyden*, qui vient d'arriver à Kingroad, d'Archangel, a débarqué six malheureux qu'il a sauvés du brick *Calcedonia*, capitaine Cook, en route de Québec pour Glasgow. Ce sont le capitaine, le premier et le deuxième contre-maîtres, le charpentier, James Danney matelot, et James Rimer apprenti. Le capitaine dit que dans le coup de vent du 31 octobre, étant par les 55 degrés de latitude nord et les 15 degrés de longitude ouest, son bâtiment fit une voie d'eau et s'engaugea. Sur douze individus dont se composait alors l'équipage, il en mourut quatre, et deux furent entraînés par les vagues. On n'avait presque point saisi de provisions. Lorsque deux des hommes furent au moment de mourir de faim et de soif, on leur coupa la gorge afin que leur sang pût servir à sustenter le reste de l'équipage, et l'on alla en faire autant au mousse Rymer, lorsqu'on aperçut le bâtiment russe. Le capitaine de celui-ci a traité les naufragés avec beaucoup d'humanité et les a fait transporter à l'hôpital Saint-Pierre de cette ville, où ils sont maintenant dans l'état le plus pitoyable, ayant eu les membres horriblement gelés. Les jambes d'un d'eux ont crevé pendant qu'on le portait à l'hôpital."

Un journal raconte en ces termes l'incendie en mer de l'*Anisoon*, en route de Batavia pour Boston, et les souffrances de l'équipage et des passagers après qu'ils l'eurent abandonné:

"L'*Anisoon*, bâtiment de commerce du port de trois cents tonneaux, parti de Batavia le 1er mars pour Boston avec un chargement de poivre, de canelle et de rhubarbe de la Chine; il avait à bord quatre-vingt-quatre passagers et vingt-cinq matelots, en tout cent neuf hommes d'équipage. Le capitaine avait fait vingt-deux fois le voyage d'Amérique aux Indes, c'était un maria plein de courage et d'expérience.

"Nous relâchâmes à Java pour y prendre des marchandises et onze nouveaux passagers avec leurs femmes. L'équipage se trouva alors composé de cent trente-neuf personnes. Le temps était magnifique, le vent excellent et notre état sanitaire à tous égards parfait. Rien ne pouvait nous faire pressager qu'un sort fatal nous était réservé; nous traversâmes sans inquiétude au contraire sous les plus heureux auspices. L'*Anisoon*, fin voilier, entièrement doublé, cloué et chevillé en cuivre, reconnu d'une marche supérieure, comme le portaient toutes les siffiches où sont annoncés les départs de navires, ne faisait pas moins de trois lieues et demie à l'heure. Ce bâtiment cependant était d'une construction vicieuse et l'on avait été obligé, lorsqu'il revint de son dernier voyage, de le mettre au chantier pour le faire radoubé.

"Le quinzième jour de notre traversée, nous avions alors laissé bien loin derrière nous les côtes du Malabar. Une querelle violente s'éleva à bord entre plusieurs marins. Cette querelle, qui n'avait pour objet qu'une ration d'eau-de-vie dont un matelot aurait été gratifié au préjudice de ses compa-

gnons, se compliqua par la résistance de ces derniers aux ordres du contre-maître, qui, après avoir inutilement tâché de les calmer, fut obligé d'avoir recours aux menaces. Tout paraisait rentré dans le calme, et l'on pouvait se flatter que cette altercation n'aurait pas de suite; malheureusement il en fut autrement.

"Le lendemain matin, un nouveau sujet de discord s'éleva entre le contre-maître et les mêmes marins; ceux-ci, outrés depuis long-temps de ce qu'ils appelaient ses abus, s'emportèrent contre lui jusqu'à oublier toutes les règles de la discipline, qui à bord des bâtiments marchands américains, sont presque aussi rigoureuses que sur les vaisseaux de guerre. Quoi qu'il en soit, le quartier-maître requit le capitaine de faire enfermer pour vingt-quatre heures trois des plus mutins dans la cabine du château d'avant.

"Je ne sais si cet acte de sévérité était ou non mérité; tout ce que je puis dire, c'est qu'il occasionna parmi ceux qui en étaient l'objet la plus vive effervescence. Le lendemain, quand on les mit en liberté, ils proférèrent des menaces de vengeance, qui passèrent alors inaperçues, mais dont on se ressouvint plus tard.

"Huit jours après, vers trois heures du matin, tout le monde dormait sur le raiseau, lorsque tout à coup le matelot de quart entendit crier: "A moi! au secours!" Dans le même moment il crut voir tomber du tillac une masse informe; mais le roulis, qui était assez fort parce que la mer était grosse, empêcha que le bruit qu'elle fit en tombant dans les flots arrivât jusqu'à lui. A six heures, le contre-maître ne paraissant pas, selon sa coutume, on le chercha sur tout le bâtiment sans pouvoir le découvrir. Le matelot dont je viens de parler se rappela alors et les menaces des trois mutins, et les cris qu'il avait entendus pendant la nuit; il s'empressa de faire son rapport au capitaine, qui, ne doutant point qu'un lâche attentat n'eût été commis par les trois marins récalcitrants, ordonna qu'on les mit aux fers à fond de cale, afin de les livrer aux tribunaux à l'arrivée de l'*Anisoon*.

"Huit autres jours se passèrent sans être marqués par aucun événement. Épouvantés par la mort du contre-maître, nous formions des vœux ardents pour que notre voyage s'achevât sans nouvelle catastrophe. Nous ne nous doutions pas que le pire était encore à venir. En effet, le 3 avril, à deux heures et demie du matin, le cri le plus effroyable que l'on puisse entendre en pleine mer, sur un vaisseau à six cents lieues de toute terre habitable, le cri de: *Du feu!* retentit avec le timbre déchirant de cent voix altérées par la peur.

"En un moment, tout fut désordre et confusion à bord du bâtiment, hommes et femmes sautèrent à bas de leurs hamacs, et se pressèrent éperdus aux escaliers des sabords. Tous voulaient monter sur le pont, comme si la vue du ciel eût pu les arracher au péril qui les menaçait. Le capitaine, un homme d'intelligence et de sang-froid, se jeta pas à propos de les arrêter dans leur mouvement impétueux, bien que la fumée qui commençait à s'élever de l'arrière de l'*Anisoon* annonçât que le danger était imminent.

"Lorsque toute cette multitude effrayée fut réunie sur le tillac, il invita d'une voix forte les plus découragés à s'abstenir de remplir l'air de leurs cris pour ne point répandre l'épouvante parmi leurs compagnons. En même temps, il engagea les jeunes gens et tous ceux qui étaient en état de travailler à le suivre à fond de cale, afin de faire agir les pompes.

"Quand le jour parut, nous étions encore dans la même situation, recommandant notre âme à Dieu et nous attendant à chaque moment à périr. L'incendie avait fait des progrès effrayants, mais tant que nous avions vu le capitaine commander la manœuvre avec son activité accoutumée, nous avions conservé un reste d'espoir. Les premiers rayons du soleil nous découvrirent notre position dans toute son horreur; d'épais tourbillons de fumée se coloraient peu à peu d'une teinte rougeâtre, sortaient avec impétuosité des écoutilles du gaillard d'arrière, et rendaient impossible le travail des pompes: l'on dut en effet y renoncer.

"Le capitaine nous annonça qu'il allait faire disposer un radeau et lancer les chaloupes, mais que les femmes, les vieillards et les enfants seuls descendraient les premiers. Ces paroles occasionnèrent la plus vive agitation parmi l'équipage; tout le monde ne pouvant désormais se dissimuler l'étendue du danger, ne songea plus qu'à la dernière espérance qui restait encore et cessa de se contraindre et de refouler ses sensations. On entendit alors les cris les plus déchirants; les pleurs, les gémissements éclataient de toutes parts; d'autres, pour affronter sans crainte la mort qu'ils attendaient, enfonçaient un baril de rhum et chantaient en trébuchant leur dernier couplet. Ces sauteuses, je dois le dire, trouvaient peu d'imitateurs.

"Les hommes animés d'un véritable courage se pressaient autour du capitaine, et sollicitaient ses ordres pour le salut général. En moins d'une heure, ils eurent formé avec toutes les planches que l'on put se procurer sur la partie du bâtiment que les flammes n'avaient point encore envahie, un grand radeau sur lequel 80 personnes pouvaient se tenir à l'aise. Ils l'entourèrent de barriques, et le lancèrent dans la mer, à l'aide des câbles attachés aux mâts de beaupré et de perroquet. Pendant ce temps, deux vieux marins roulaient sur le pont la seule pièce d'artillerie que nous possédions, et tiraient sans discontinuer le canon d'alarme, dans l'espérance d'être entendus par quelque navire, s'il en paraissait un dans ces parages.

"Le capitaine, après avoir fait jeter sur le radeau toutes les provisions qui se trouvaient dans le château d'avant, et qui malheureusement n'étaient pas fort nombreuses, donna l'embarquement immédiat de peur que le vaisseau ne sautât. Ce fut dans cette circonstance que l'admirable sang-froid dont il avait déjà donné tant de preuves nous devint éminemment utile. Obliant l'intérêt de sa propre conservation pour ne songer qu'à celle des autres, il resta le dernier sur le pont, tandis que tous les passagers et les marins se précipitaient en foule dans les chaloupes et sur le radeau. Un des mâts, calciné à sa base par le feu qui régnait à fond de cale, tomba soudain en travers du tillac et dans le moment où l'équipage, docile encore à la voix de son chef, observait quelque discipline dans ses mouvements.

"Cet événement imprévu, en causant la mort de onze individus, jeta l'épouvante parmi la multitude. Cinqante à soixante passagers se jetèrent du haut du bâtiment sur le radeau, au risque de se briser les membres, afin d'être plutôt hors de l'*Anisoon*, qu'ils s'attendaient à voir sauter. Les autres les suivirent de près, soit en employant le même moyen, soit en s'accrochant aux palans et aux cordages qu'on avait attachés à cet effet. A midi et demi, nous coupâmes les câbles d'arrivage et abandonnâmes le vaisseau, sur lequel nous ne cessâmes d'avoir les yeux fixés. Lorsque nous fûmes à près

de quatre lieues en mer, nous aperçûmes, à l'aide de nos longues-vues, une leur très vive dans la direction où il se trouvait, et nous pensâmes qu'il était alors en entier la proie des flammes.

"Le capitaine avait fait attacher les deux chaloupes au radeau, afin que nous ne fussions point séparés et que nous pussions nous porter mutuellement aide et assistance. En procédant à notre dénombrement, nous vîmes avec douleur que nous n'étions plus que quatre-vingts, et que, par conséquent, cinquante d'entre nous avaient été écrasés ou noyés au moment où nous avions quitté le navire.

"Nous ne pûmes nous empêcher de penser que la catastrophe dont nous étions victimes avait peut-être pour auteurs les trois misérables renfermés à fond de cale, après leur attentat sur le contre-maître, et qui, n'ayant aucune grâce à attendre à leur arrivée, avaient voulu du moins périr en se vengeant de tous ceux qui les avaient dénoncés. S'il est vrai qu'ils aient formé un si horrible projet, ils ont cruellement expié leur crime; car dans le désordre général on ne songea point à les retirer de la cabine où ils étaient détenus, et ils furent sans doute brûlés vifs.

"Au bout de cinq jours, nos provisions s'épuisèrent et nous nous trouvâmes en proie à toutes les horreurs de la faim ainsi qu'à toutes les souffrances d'une soif que rien ne pouvait apaiser. Nous eûmes recours à notre urine pour calmer les vives douleurs que nous éprouvions dans le larynx, qui, entièrement desséché, entraînait parfois en convulsion; mais ce moyen ne servait qu'à augmenter l'ardeur que pour la plupart nous éprouvions dans le tube intestinal et les voies aériennes.

"Le sixième jour, le ciel s'étant converti, nous tendîmes nos vêtements et les toiles que nous possédions, afin de recevoir la pluie dont nous continuâmes également plusieurs barriques. La faim continuait à nous tourmenter, nous essayâmes de manger du cuir, mais peu d'entre nous s'en trouvèrent soulagés; nos estomacs, fatigués par une longue abstinence, repoussaient cet aliment grossier. Plusieurs matelots eurent l'idée de faire dissoudre dans de l'eau des morceaux de vieux linge et de les avaler lorsqu'ils furent comme réduits en pâte. Un assez grand nombre de passagers suivirent leur exemple, et, pour ma part, je n'en éprouvai que de bons effets.

"Cependant, notre linge ne pouvait pas durer toujours; la consommation que nous en fîmes le diminuait à vue d'œil, et nous pensions avec terreur au moment où, privés de ce dernier moyen de subsistance, nous en serions réduits à nous dévorer l'un l'autre. Mais le ciel miséricordieux nous épargna ce dernier degré d'infortune.

"Le vaisseau danois *Guillem Stern*, appartenant à la marine marchande, et chargé d'une mission scientifique à Borné, ayant aperçu les voiles de nos chaloupes, s'avança aussitôt dans notre direction; il ne tarda pas à reconnaître que nous étions naufragés, et s'empressa de nous recueillir à son bord. Aucune description ne saurait donner une idée des transports d'allégresse dont nous fûmes saisis à la vue du bâtiment qui nous arrachait à une mort aussi cruelle que certaine. Deux femmes en perdirent la raison. Plus de trente d'entre nous ayant mangé tous leurs vêtements, se trouvaient entièrement nus; maigres, pâles, exténués, l'œil hagard, la voix affaiblie, ils n'eurent pas même la force de faire éclater leur joie, et l'on fut obligé de les hisser dans des papiers à bord du *Guillem Stern*."

QUEBEC: JEUDI, 18 JANVIER 1838.

Nous n'avons pas aujourd'hui reçu de journaux de New-York ni du Haut-Canada.

Les dernières nouvelles de Washington portent que le président Van Buren avait adressé au congrès un nouveau message, et au ministre anglais une demande d'explications, au sujet de l'affaire de la *Caroline*; les membres les plus influents du congrès se prononcèrent sur la nécessité d'éviter une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis, événement qui regarderait comme ce qui pourrait arriver de plus désastreux non seulement pour l'Amérique, mais pour le monde entier.

Notre journal le plus récent de Toronto, est le *Christian Guardian* du 10; il rapporte que pendant la journée du dimanche précédent les insurgés de Navy-Island avaient dirigé un feu soutenu contre les forces de la Reine, mais ne leur avaient pas fait d'autre mal que de tuer un seul homme, d'un coup de boulet. On croyait que le feu des batteries canadiennes avait fait quelques ravages parmi les insurgés.

D'après une lettre particulière du 11, on devait continuer à tirer, mais sans tenter de faire une descente sur l'île.

On porte à 1500 hommes le nombre des insurgés. Le colonel Foster, assistant-adjutant-général, devait, au rapport de quelques journaux, prendre le commandement à Chippawa; mais il paraît que c'est le colonel Maitland, sur 32e, qui est chargé de ce commandement.

Le capitaine Markham est parti de Montréal pour le Haut-Canada, avec le reste du 32e.

Le *True Sun* du 27 novembre contient une adresse du défunt Comité permanent de Montréal à l'Association dite des ouvriers de Londres, qui y sont traités de "frères". Il y est parlé des assemblées tenues ici l'été dernier, de l'échange des arguments entre des armées plus fortes, dans l'espérance, toutefois, que les troupes désertent, de la séparation de la colonie d'avec la métropole, etc., etc. L'adresse est signée, pour et au nom du Comité central permanent, par R. Plessis, président; L. J. Papineau, C. H. O. Côte, Joseph Letourneau, P. Cadieux, Chamilly de Lorimer, André Ouimet, J. Phelan, C. Ovide Ferrault, E. B. O'Callaghan, Robert Nelson, J. Boulanger, Louis Perrault, W. Galt, E. R. Fabre, T. S. Brown, E. N. Duchesnois, Joshua Bell, C. de Lorimer et G. E. Cartier, secrétaire. C'est M. Hoare, président de cette Association des ouvriers de Londres, qui a présidé l'assemblée tenue dernièrement à New-York, en faveur des réfugiés, et où lui et son "frère" O'Callaghan, qui y figuraient aussi, avaient peut-être les mêmes raisons de sympathiser l'un avec l'autre.

Sir Robert Peel a été réélu lord recteur de l'université de Glasgow.

Le *Canadien*, professant une espèce de manichéisme, place en regard, comme également nécessaires dans son système, et la doctrine chrétienne et catholique de JEAN JACQUES, évêque de Montréal, auteur du mandement que nous publions aujourd'hui, et la doctrine anti-chrétienne et anti-catholique de JEAN JACQUES, citoyen de Genève et auteur

du fameux "Contrat social." C'est bien la lutte du bon et du mauvais principe. Tout en ne voulant pas que le gouvernement comprenne que "le peuple canadien regarderait comme un crime de chercher à secouer un joug tyrannique," et c'est ainsi que ce journal a maintes fois qualifié celui de l'Angleterre, il ne veut pas non plus qu'il soit entendu qu'il "condamne les déclarations" contraires "de la classe éclairée la plus nombreuse et la plus respectable," c'est-à-dire, du clergé catholique. C'est, voyez-vous, que "le monde moral ou social est comme le monde physique, c'est par les attractions et les répulsions, par les balances et les contrepoids qu'il se maintient;" excellente raison pour qu'il y ait des désordres dans le monde moral, comme il y a des orages, des tremblements de terre et des éruptions de volcans dans le monde physique, et conséquemment pour justifier les principes qui produisent ces phénomènes moraux et sociaux, en préconisant les révolutions d'Angleterre et de tous les pays, en opposant Jean-Jacques Rousseau à Jean-Jacques Lartigue, et l'autorité de Blackstone et de De Lolme à celle de Jésus-Christ et de l'Eglise catholique.

Le *Canadien* pensera sans doute, s'il ne le dit pas, que l'évêque de Montréal "ne sent ni ne peut sentir ce que sent un canadien," parce qu'en parlant de certains "compatriotes," avec lesquels il était cependant lié par des liens plus étroits que ceux du compatriotisme, quoique moins forts chez lui que ceux de la conscience et du devoir, il ne sympathise pas avec eux, ne les appelle pas "plus malheureux que coupables," mais les traite comme il le méritent, et emploie à leur égard un langage encore plus énergique que celui dont s'est servi l'éditeur de la *Gazette de Québec*.

MANDEMENT DE L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

Le mandement qui suit a été lu dimanche dernier dans les différentes églises de Montréal, et a été reçu par les fidèles, et le *Populaire*, avec toutes les marques du plus profond respect.

JEAN JACQUES LARTIGUE, par la miséricorde divine et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc.

Au clergé et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction.

Quelle misère, nos très-chers frères, quelle désolation s'est répandue dans plusieurs de vos campagnes, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet heureux et beau pays, où régnait l'abondance et la sùreté, avant que des brigands et des rebelles eussent, à force de sophismes et de mensonges, égaré une partie de la population de notre diocèse! Que vous restent-il de leurs belles promesses, sinon l'incendie de vos maisons et de vos églises, la mort de quelques-uns de vos amis et de vos proches, la plus extrême indigence pour un grand nombre d'entre vous; mais surtout, pour plusieurs, la honte d'avoir fortifié la fidélité due au Souverain, laquelle avait caractérisé de tout temps votre pays; d'avoir méconnu la Religion sainte qui vous défendait avec tant d'énergie de pareils attentats; d'avoir été sourds à la voix de la conscience qui, malgré l'étourdissement des passions, réclame toujours contre le désordre? Ah! voilà principalement ce qui doit répandre l'amertume dans vos âmes; voilà ce que vous devez déplorer encore bien plus que la perte des biens matériels. Il est vrai que les temples de Dieu, les objets les plus saints, ont été profanés; et vos cœurs se soulevaient avec raison contre ces sacrilèges; mais outre que le plus vaillant capitaine, quelque humain et quelque généreux qu'il soit, ne peut toujours, dans ces occasions, maîtriser la fougue du soldat, à qui doit-on attribuer la première cause de ces malheurs? N'est-ce pas à ceux qui y ont plongé la province par leur propagande de rébellion? N'est-ce pas à ces meneurs de révolte, qui ont osé s'emparer eux-mêmes de la Maison de Dieu, afin de s'en servir comme de fort et de redouto pour différer le châtiement que les menaçait?"

Et comme, d'après l'Écriture, un abîme conduit ordinairement à un autre abîme, (Ps. 41, S.) à peine le drapeau de la rébellion a-t-il été arboré, que ces prétendus patriotes ont commencé à vous faire ressentir quelle espèce de gouvernement ils vous représentaient. En effet, est-ce le régime électif, qu'ils appelaient cependant le *Palladium* de toutes les libertés, qui a proclamé les soi-disant généraux, colonels et autres officiers de ces bandes, que l'habitant de la campagne n'a connues que par leurs pillages? Est-ce le vœu de la majorité du pays, qui néanmoins selon leurs principes doit régler tout dans un Etat? Est-ce cette volonté générale qui a dirigé les opérations militaires des insurgés? Vous trouvez-vous libres, lorsqu'en vous menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie et de la perte de tous vos biens, de la mort même si vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme, ils forcent plus de la moitié du petit nombre, qui a pris les armes contre notre auguste Souverain, à marcher contre ses armées victorieuses? Ils ont montré ce qu'était la liberté qu'ils vous promettaient, lorsqu'ils ont dépouillé vos maisons, vos biens, qu'ils ont enlevé vos bestiaux, et vous ont réduits à la dernière pauvreté, afin de se gorger de butin dans leurs camps, où ils démoralisaient notre jeunesse en l'entretenant dans un état habituel d'ivrognerie, pour étonner ses remords. Ils ont fait voir ce qu'ils entendaient par *liberté*, quand ils ont massacré de sang-froid, non en bataille rangée, mais avec toute l'atrocité de l'assassinat, des hommes qui n'avaient d'autres torts à leurs yeux que celui de ne pas partager leurs opinions politiques.

Tels sont les fruits amers d'une première faute. Hélas! qui vous eût dit, dès le commencement de vos divisions entre co-adjets et compatriotes, qu'une agitation illégale conduirait bientôt à l'insurrection et à la rébellion ouverte, celle-ci au vol et au meurtre, et tous ces crimes aux malheurs affreux, qui vous ont ensuite accablés: un semblable prophète sans doute aurait alors passé parmi vous pour visionnaire; et pourtant, il n'aurait prédit que la vérité. Oui, c'est ce qui vous a été annoncé d'avance par vos prêtres, par votre évêque, par ceux qui avaient su lire et comprendre l'histoire de tous les siècles, et en tirer des leçons salutaires pour l'avenir; pourquoi n'avez-vous pas voulu les écouter, et profiter des lumières de la Révélation, de la sagesse des âges, de l'expérience, et des événements qui se passent encore tous les jours en France, en Espagne, en Portugal, dans l'Amérique du Sud, et partout où l'on a prétendu essayer de ces systèmes funestes d'insurrection? Oh! combien on eût épargné au Canada des peines et de douleurs, de crimes et de remords, si chacun eût suivi les avis de son pasteur!

Mais il vous est aisé maintenant de distinguer vos véritables amis, les vrais patriotes, ceux qui vous veulent du bien, d'avec ceux qui ne visent qu'à s'élever, à dominer dans un nouvel Etat chimérique, et à prendre la place de ceux qu'ils pourraient dé-

